EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Rue du Moulin

Nº18

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 :

CONSIDERANT En raison de travaux effectués par la Régie de l'eau, COMMUNE DE SEILLONS lieu-dit: « Rue du Moulin » pour la réparation d'une fuite sur le réseau d'eau potable du mardi 28 janvier 2020 au jeudi 30 janvier 2020.

ARRETE

ARTICLE 1: En raison de travaux effectués par la Régie de l'eau, COMMUNE DE SEILLONS lieu-dit: « Rue du Moulin » pour la réparation d'une fuite sur le réseau d'eau potable, la circulation sera alternée manuellement du mardi 28 janvier 2020 au jeudi 30 janvier 2020.

ARTICLE 2 : Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à : - Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5: Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 27 janvier 2020.

LE MAIRE Stéphane ARNAUD



LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE INFORME QUE LE PRESENT ARRETE PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE LA PRESENTE NOTIFICATION